

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 12 février 2024, à 18 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères, Brigitte Chagnon et Joëlle Kergoat ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoit Thibeault.

EST ABSENTE : la conseillère Marie Ségleski

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présent Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par le greffier-trésorier par intérim le maire déclare la séance ouverte. Il est 18h36.

2024.02.17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024
5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés;
 - 5.2 Nomination de monsieur Paul Rubaschkin au poste permanent de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet;
 - 5.3 Autorisation de signature de l'addenda numéro 2 au contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
 - 5.4 Autorisation de signature de l'addenda numéro 1 au contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier par intérim;
 - 5.5 Autorisation de signature de l'addenda numéro 3 au contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
 - 5.6 Autorisation de signature de l'addenda numéro 1 au contrat de travail du contremaître des travaux publics;
 - 5.7 Approbation et autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2024-01 avec le SCFP, section locale 5128
 - 5.8 Approbation et autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2024-02 avec le SCFP, section locale 5128
 - 5.9 Octroi d'une aide financière au club l'âge d'or des Joyeux aînés Macaziens
 - 5.10 Entente avec le centre Canin le Refuge
 - 5.11 Création du comité de sélection- Gestion contractuelle
 - 5.12 Acceptation du lancement d'appel d'offres – Mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable – **Retiré (résolution déjà existante)**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

- 5.13 Acceptation du lancement d'appel d'offres – Travaux d'installation de glissières de sécurité sur le chemin du tour du Lac-Chaud Est - Phase 2
- 6. **TRAVAUX PUBLICS**
- 7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
- 10. **BIBLIOTHÈQUE**
- 10.1 Dépôt du rapport mensuel
- 11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
- 11.1 Adoption du règlement numéro 2023-185 concernant la prévention des incendies
- 11.2 Avis de motion - Régie interne modification règlement CCU – **Retiré**
- 11.3 Avis de corrections de procès-verbaux
- 11.4 Avis de motion – Rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024.02.18 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le directeur général et greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre et de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2024.02.19 5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés jusqu'au 31 janvier 2024 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES du 1^{er} au 31 janvier 2024 : 65 635.20\$
REMISES D.A.S. : 47 923.03\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES au 31 janvier 2024: 93 178.52\$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS au 31 janvier 2024 : 19 141.43\$

PAIEMENTS PAR INTERNET au 31 janvier 2024 :96 221.28 \$

TOTAL : 322 099.46\$

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés pour le mois de janvier 2024.

ET

QUE le conseil municipal accepte cette liste des déboursés et des comptes payés à titre de rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire conformément à l'alinéa 3 de l'article 18 et à l'article 23 du *Règlement 2016-107 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

ADOPTÉE

2024.02.20 **5.2 NOMINATION DE MONSIEUR PAUL RUBASCHKIN AU POSTE PERMANENT DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR À TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Paul Rubaschkin au poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier temporaire lors de l'adoption de la résolution **2023.05.71**;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet à combler;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Rubaschkin a respecté les conditions mentionnées à l'addenda de la lettre d'entente 2023-04, pour obtenir sa permanence à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE le permis de classe 3 a été obtenu par monsieur Paul Rubaschkin dans les délais prescrits, soit avant le 1^{er} mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Rubaschkin rencontre les exigences du poste,

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Rubaschkin a complété sa période de probation d'une durée de quatre-cent-vingt (420h) heures travaillées en respect de l'article 4.02 de la convention collective en vigueur;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE NOMINER M. Paul Rubaschkin au poste permanent de journalier-chauffeur-opérateur à temps complet à compter du 13 février 2024.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

2024.02.21 **5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier par intérim de signer l'addenda #2 du contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Karine Paquette, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2024.02.22 **5.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant de signer l'addenda #1 du contrat de travail de M. Marc St-Pierre, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2024.02.23 **5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 3 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier par intérim de signer l'addenda #3 du contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Karine Paquette, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

2024.02.24 5.6 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé le 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier par intérim ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe de signer l'addenda #1 du contrat de travail de M. Benjamin Hoff, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2024.02.25 5.7 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2024-01 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 5128

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2024-01 ;

ET

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim et le maire ou le maire suppléant à signer la lettre d'entente numéro 2024-01 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 5128.

ADOPTÉE

2024.02.26 5.8 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2024-02 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 5128

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 2024-02 ;

ET

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim et le maire ou le maire suppléant à signer la lettre d'entente numéro 2024-02 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 5128.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

2024.02.27 **5.9 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB L'ÂGE D'OR DES JOYEUX AINÉS MACAZIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Club des Joyeux Aînés Macaziens a déposé son bilan financier;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière fut prévue au budget 2024;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

D'OCTROYER la somme de 500 \$ au club de l'âge d'or des Joyeux aînés Macaziens;

QUE cette aide financière soit imputée à même le poste budgétaire *Subventions organismes à but non lucratif # 02 70290 970*.

ADOPTÉE

2024.02.28 **5.10 ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que pour avoir recours aux services de fourrière du Centre Canin Le Refuge, nous devons adhérer à l'entente et payer le tarif du service de base annuel de 1 795.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette entente est un contrat d'une durée de 12 mois (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024);

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza adhère à l'entente avec le Centre Canin Le Refuge et autorise le paiement de 1 795.00\$ plus les taxes applicables et retienne le forfait de base incluant le service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 plus les frais lors d'une prise en charge, tel que spécifié dans l'entente 2024;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire *services de fourrière # 02 29500 451*;

DE PLUS, il est résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim ou la directrice générale adjointe et greffière -trésorière adjointe à signer le contrat de fourrière pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024.02.29 **5.11 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT l'article 7 de notre règlement 2021.160 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire la création d'un comité de sélection pour recevoir et étudier les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être constitué d'au moins trois membres;

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité par les membres présents;

D'APPROUVER la création d'un Comité de sélection

Et

DE NOMMER Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, Karine Paquette, directrice générale et greffière-trésorière, M. Benjamin Hoff, contremaître des travaux public, ainsi que les personnes attitrées des firmes qui ont réalisées nos devis pour les appels d'offre, en tant que membre du comité de sélection – gestion contractuelle.

ADOPTÉE

5.12 ACCEPTATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Ce sujet est retiré - résolution déjà existante

2024.02.30

5.13 ACCEPTATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DU TOUR DU LAC-CHAUD EST - PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix pour obtenir des services professionnels pour la préparation des demandes de prix ou d'appel d'offres. Ainsi que pour la préparation des plans et devis et le suivi nécessaire pour l'installation de glissières de sécurité sur le chemin du Lac-Chaud est ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la réalisation des travaux et les coûts pour la surveillance dans la programmation numéro 6 de la TECQ 2019-2024;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'AUTORISER le lancement d'appel d'offres pour travaux d'installation de glissières de sécurité sur le chemin du tour du Lac-Chaud Est - phase 2.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

10. BIBLIOTHÈQUE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL

Janvier	2023	2024
LIVRES	406	311
DVD	91	30
JEUX	17	13
CLIENTS	165	167
PEB	Reçu : 20 Envoyés : 24	Reçu : 20 Envoyés : 33
RETARD *2 SEMAINES ET +		9
JOURS D'OUVERTURE	17	15

11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024.02.31

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-185 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à la l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement 2023.185 concernant la prévention des incendies.

Le règlement 2023.185 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

11.2 AVIS DE MOTION - RÉGIE INTERNE MODIFICATION RÈGLEMENT CCU

Ce sujet est retiré

11.3 AVIS DE CORRECTIONS DE PROCÈS-VERBAUX

Pour ce qui est des corrections des procès-verbaux concernant des résolutions, nous devons suivre les instructions du Code municipal, à l'article 202.1, qui se lit ainsi et impose la procédure à adopter.

202.1. Le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

Ainsi, dans un procès-verbal de corrections toutes les résolutions modifiées s'y retrouverons.

En vertu des pouvoirs que lui accorde l'article 202.1 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose les résolutions :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • 2016.03.64 corrigée | • 2022.01.31 corrigée |
| • 2016.04.91 corrigée | • 2022.02.59 corrigée |
| • 2017.05.103 corrigée | • 2022.04.114 corrigée |
| • 2017.07.120 corrigée | • 2022.05.140 corrigée |
| • 2018.01.15 corrigée | • 2022.08.195 corrigée |
| • 2018.08.189 corrigée | • 2022.10.254 corrigée |
| • 2019.05.81 corrigée | • 2023.05.66 corrigée |
| • 2020.02.32 corrigée | • 2023.05.67 corrigée |
| • 2020.04.74 corrigée | • 2023.05.68 corrigée |
| • 2020.04.76 corrigée | • 2023.05.76 corrigée |
| • 2021.02.39 corrigée | • 2023.08.157 corrigée |
| • 2021.05.104 corrigée | • 2023.10.178 corrigée |
| • 2021.07.169 corrigée | |

Le terme inspecteur en urbanisme et en environnement a été modifié pour inspecteur en bâtiments, car ce choix de terme était une erreur évidente puisque nulle part dans la réglementation municipale on réfère à inspecteur en urbanisme et en environnement. MM. Yves Séguin, Jean-Bernard Adam, Exumond Dieuconserve, Timothé Breton, Claude Bruneau, Alexandre Thibeault, Alexandre Souillat, Anthony Nolet Carraro, Simon-Olivier Dang, Mario Poulin, Richard Lanthier, Jean Séguin, Samuel Cartier, ainsi que Mmes Andréanne Gravel, Marlène Esner-Gendron, Andréanne McCarthy, Joelle Montpetit, Andréanne Fiola, Marie-Pierre Berberi, Diane Mani, Maryse Trudel, Marie-Laurence Vinet ont donc été nommés en tant qu'inspecteur en bâtiments, et ce rétroactivement en date du 13 mai 2019.

11.4 AVIS DE MOTION – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1, le greffier-trésorier donne un avis de motion du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022.

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024.02.32

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De lever la séance à 19h08

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

LE MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

MARC ST – PIERRE

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Je soussigné, monsieur Marc-St Pierre, greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marc St – Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. Yves Bélanger, maire